



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	204-2024
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2024.RRGR.279
Déposée le :	04.09.2024
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Zuber (Moutier, PSA) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	43/2025 du 22 janvier 2025
Direction :	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification :	Non classifié

Lutter contre la pénurie d'éducatrices et d'éducateurs HES dans le canton : quels outils ?

Les institutions sociales francophones du canton de Berne font face à une pénurie d'éducatrices et d'éducateurs HES. Le marché est totalement asséché et ceci a plusieurs conséquences. Non seulement des difficultés à l'embauche sont rencontrées, mais les institutions connaissent un turnover important puisque les concerné·e·s semblent pouvoir facilement trouver un emploi avec des meilleures conditions dans les cantons limitrophes au canton de Berne, comme Neuchâtel ou le Jura notamment, qui constituent un bassin de recrutement important et offriraient des conditions salariales nettement supérieures. La pénurie n'est pas propre au canton de Berne uniquement, mais étant donné que les prestations salariales semblent plus basses que dans les cantons voisins, il devient encore plus difficile d'engager du personnel qualifié et de lutter contre cette pénurie, du moins dans la Berne francophone.

Les premières personnes à pâtir de cette situation sont les bénéficiaires de ces institutions, pour qui une stabilité est importante et pour lesquelles des profils adéquats doivent être trouvés. Mais cette pénurie a également des conséquences pour les professionnel·le·s dont les conditions de travail deviennent difficiles, avec une surcharge évidente et, ainsi, des conditions revues à la baisse.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il conscience de cette pénurie d'éducatrices et d'éducateurs HES au sein de la Berne francophone ?
2. La situation est-elle similaire dans le reste du canton ?
3. L'échelle salariale des éducatrices et des éducateurs HES est-elle inférieure à celle des cantons de Neuchâtel et du Jura ? Si oui, de combien de pour cent ?

4. Quels outils le canton met-il en place ou compte-t-il mettre en place pour lutter contre cette pénurie et revaloriser ce corps de métier ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif constate que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ne touche pas seulement les éducatrices et éducateurs mais les professions sociales de manière générale. Toutefois, la situation des éducatrices et éducateurs est encore aggravée par le fait qu'elles et ils quittent toujours plus souvent le domaine institutionnel pour accepter des postes dans le milieu scolaire. Il n'est pas rare que ce changement soit motivé par des conditions de travail plus attrayantes dans les écoles (pas de travail le soir et le week-end, congés calqués sur les vacances scolaires, etc.).

Question 1 : *Le Conseil-exécutif a-t-il conscience de cette pénurie d'éducatrices et d'éducateurs HES au sein de la Berne francophone ?*

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée touche différents secteurs professionnels du domaine social (soins, prise en charge, formation). Ne se limitant pas à certaines zones linguistiques ou à certaines régions du canton, elle se manifeste de façon variable.

Question 2 : *La situation est-elle similaire dans le reste du canton ?*

Le rapport de mai 2024 relatif à l'offre de logement dans les institutions pour adultes en situation de handicap du canton de Berne, élaboré par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)¹, montre que les institutions rencontrent effectivement des difficultés à trouver du personnel qualifié. La DSSI n'a cependant pas connaissance de cas où des postes sont restés vacants pour une longue durée ou dans lesquels les exigences relatives à la dotation minimale en personnel² n'ont pas pu être respectées.

Dans la partie germanophone du canton de Berne, il est arrivé que des groupes doivent être fermés temporairement et que certaines institutions doivent renoncer à développer leur offre en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Jusqu'à présent, le Jura bernois a néanmoins été épargné par ces désagréments. Les enquêtes réalisées dans le cadre de l'établissement du rapport ont montré que dans la partie francophone du canton de Berne, les institutions semblent moins souffrir de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée que le reste du canton.

Question 3 : *L'échelle salariale des éducatrices et des éducateurs HES est-elle inférieure à celle des cantons de Neuchâtel et du Jura ? Si oui, de combien de pour cent ?*

Les règlements cantonaux sur les traitements n'ont pas la même teneur. La politique salariale varie selon le contexte régional et l'institution (taille, clientèle prise en charge, rapport enfants / adultes / nombre de personnes ayant besoin d'une prise en charge intensive, etc.). En raison de cette hétérogénéité, l'association professionnelle AvenirSocial a par exemple renoncé à formuler des recommandations générales en matière de salaires. Les institutions de droit privé peuvent globalement définir elles-mêmes leurs systèmes salariaux (liberté entrepreneuriale). En vertu de l'article 17, alinéa 2, lettre b de la loi du 9 mars 2021 sur les programmes d'action sociale (LPASoc ; RSB 860.2), elles doivent uniquement s'assurer que les conventions collectives ou les conditions de travail usuelles du lieu et de la branche sont respectées.

¹ Rapport relatif à l'offre de logement dans les institutions pour adultes en situation de handicap du canton de Berne

² 50 pour cent du personnel d'encadrement doit être du personnel spécialisé.

Dans le canton de Berne, les éducatrices et éducateurs travaillant au sein d'institutions cantonales appartiennent aux classes de traitement 15 à 17, ce qui correspond à une fourchette salariale allant de 5419.55 francs (traitement de base, 15) à 9502.55 francs (traitement maximal, 17)³. Dans le système salarial du canton du Jura, les « Educateurs-trice spécialisé-e HES » se trouvent dans la classe de salaire 13, ce qui correspond à une rémunération entre 6203.45 francs et 8933.00 francs. Ainsi, le salaire initial théorique dans le canton de Berne est environ 14 pour cent plus bas que dans le canton du Jura, et les salaires maximaux à Berne 6 pour cent plus élevés que dans le Jura. Les salaires minimaux et maximaux ne sont cependant pas les seuls éléments déterminants de la rémunération. Il faut également considérer la rapidité de la progression salariale, les autres indemnités (p. ex. pour le travail de nuit et de week-end) ou les horaires de travail.

Le Conseil-exécutif ne dispose pas de données concernant le canton de Neuchâtel.

Question 4 : *Quels outils le canton met-il en place ou compte-t-il mettre en place pour lutter contre cette pénurie et revaloriser ce corps de métier ?*

Afin d'éviter que les éducatrices et éducateurs ne se tournent vers des postes en milieu scolaire, le canton de Berne s'efforce en premier lieu de renforcer la structure des écoles. L'objectif est de diminuer ainsi le besoin en accompagnement individuel pour certains élèves. Des mesures ont également été prises en vue de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans l'enseignement et l'enseignement spécialisé pour éviter, lorsqu'il est impossible de trouver des personnes possédant le bon diplôme, de devoir engager ponctuellement des éducatrices spécialisées et des éducateurs spécialisés aux postes d'enseignement en privant ainsi d'autres secteurs de cette main-d'œuvre. Par ailleurs, des démarches ont été entreprises pour décharger les maîtresses et maîtres de classe et les directions d'écoles et un congé partiel mis en place pour les enseignantes spécialisées et les enseignants spécialisés qui se trouvent en formation.

Il appartient à chaque institution de renforcer l'attrait qu'elle exerce en tant qu'employeuse, une responsabilité qui incombe également aux associations professionnelles. En 2023, AvenirSocial a publié un document dans laquelle elle identifie les actions possibles pour améliorer les conditions d'exercice du travail social⁴.

Destinataire
– Grand Conseil

³ Tableaux des traitements du personnel cantonal 2024

⁴ AvenirSocial (2023) : Conditions de travail dans le travail social. Actions possibles pour les organisations. Bonnes pratiques.